

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de Vente : rue Centrale, 41.

La Rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. Toute lettre non adressée ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉDACTION

76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76.

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

VILLE DE LYON. —		TROIS MOIS. —		SIX MOIS. —		UN AN. —	
Département du Rhône.	11	22	44	20	40	40	80
Département du Nord.	12	24	48	22	44	44	88
Département du Centre.	13	26	52	24	48	48	96
Pour l'étranger, le port en sus.							

LES ABONNEMENTS

partent des 1^{er} et 10 de chaque mois.

Gérant :

O. GUICHARD

Imprimerie de H. STONK, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les mandats non accompagnés d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

PRÉFECTURE DU RHÔNE.

Lyon, le 2 mai 1874.

Le Journal de Lyon, dans son numéro du 2 mai courant, affirme que le projet d'annexion à la ville de Lyon des communes suburbaines reposait tout sur l'établissement de nouveaux forts; et il ajoute que pour apprécier ce projet il faut discuter, décrire, indiquer nos défenses futures.

L'affirmation du Journal de Lyon est inexacte. Dans le projet d'annexion des communes suburbaines à la ville de Lyon, il n'est pas du tout question de l'établissement de nouveaux forts.

L'examen de ce projet ne saurait donc conduire la presse locale à discuter, décrire, indiquer nos défenses futures.

L'avis donné à ce sujet par l'autorité militaire subsiste dans toute sa force.

(Communiqué.)

Le communiqué que M. le préfet nous adresse part d'une équivoque.

Nous nous sommes en effet permis d'avancer que le projet d'annexion des communes suburbaines reposait, avant tout, sur l'établissement de nouveaux forts, mais nous n'avons jamais dit qu'il en fut question dans le projet présenté par M. le préfet, au contraire, nous y avons signalé cette omission (numéro du 28 avril). Mais de ce que les rapports de M. le préfet au conseil général et à la commission municipale soient muets à cet endroit, il ne s'en suit pas que l'érection de fortifications nouvelles ne soit pas un des points capitaux à considérer dans l'étude de ces annexions.

En pensant ainsi, nous nous bornons à suivre l'opinion assurément respectable et peu suspecte de ceux des membres de la commission municipale qui ont voté contre le projet.

Dans la séance du 19 avril (dit un compte-rendu du journal qui reçoit ses renseignements de la main officielle et qu'au surplus nous avons contrôlé), « M. le président Ducrest a présenté une proposition de rejet ou tout au moins d'ajournement jusqu'à une étude plus approfondie du projet et à une connaissance plus complète des plans du génie militaire. M. le préfet, M. Ayraud et d'autres membres ont soutenu le projet d'annexion qui a été adopté à la majorité. Toutefois, une forte minorité s'est prononcée dans le sens de la proposition de M. Ducrest. »

On voit donc que notre appréciation était des plus sérieuses et des plus légitimes; nous songerions à nous plaindre que l'expression d'une opinion aussi licite nous vaille un communiqué, si nous ne l'avions en quelque sorte sollicité hier, en nous plaçant à un autre point de vue.

Après l'avertissement menaçant donné au Petit Lyonnais, à propos de la publication d'un extrait de journal allemand qui faisait depuis quinze jours le tour de la presse française, nous avons dû nous préoccuper de la sécurité de nos confrères et de la nôtre. C'est pourquoi nous avons demandé aux autorités qui commandent l'état de siège de vouloir bien nous tracer la ligne de nos droits en matière militaire.

La réponse est claire, elle confirme purement et simplement la doctrine de M. le général gouverneur. Point de limite à nos droits, puisqu'on ne les connaît pas. Il est donc évident qu'il est absolument interdit aux journaux de Lyon, non seulement de discuter les affaires militaires du pays, mais même de donner des renseignements à leur égard. Cette mesure couronne l'édifice de nos institutions exceptionnelles. Nous croyons qu'elle est unique en

France; elle s'explique d'autant moins que ce n'est pas en cela que la presse locale abuse de la liberté d'examen.

Lyon, le 3 Mai.

Il est, depuis plusieurs jours déjà, question d'un message qui serait adressé par le duc de Magenta à l'Assemblée nationale, dès la rentrée des vacances, et dans lequel seraient exposées les vues du président en ce qui concerne les projets constitutionnels.

La nouvelle n'a rien en soi que de très vraisemblable; il n'est guère possible que, devant l'attitude résolument hostile du parti légitimiste, et devant l'impossibilité flagrante de compter désormais sur le concours de la majorité du 20 novembre, le chef du pouvoir exécutif se prête personnellement aux combinaisons, par lesquelles le ministère actuel cherchera sans nul doute à se maintenir au pouvoir.

Les fastidieuses polémiques auxquelles a donné lieu cette confuse et épineuse question du septennat, auront eu, en effet, pour résultat de faire toucher du doigt l'inconsistance de tous les projets qui s'écartent d'une solution nette et précise. Plus que jamais, ce que disait M. Thiers dans une lettre adressée le 10 août 1871 à M. de Girardin, et dont nous nous occupons hier, apparaît à tous les esprits sages comme le seul dénouement possible de la crise gouvernementale où nous nous débattons depuis trois ans : « Étant de fait en République, il faut s'y mettre de droit. »

Il n'y aurait donc pas lieu de s'étonner que la lassitude du pays ait gagné le maréchal lui-même, et que sa proverbiale loyauté, ses sentiments conservateurs, la juste intuition des intérêts et des vœux du pays, l'eussent enfin décidé à faire une réalité du septennat républicain.

Suivant un journal bonapartiste, il demeurerait démontré, dès à présent, que, dans son prochain message, le président entendrait abriter son pouvoir irresponsable derrière la responsabilité des ministres. Naturellement la feuille impérialiste s'émue de cette complication inattendue, et prétend que le maréchal de MacMahon, s'il tenait un pareil langage, « donnerait un démenti aux doctrines paraissant résulter de son discours au tribunal de commerce de Paris, discours dans lequel il s'est efforcé de couvrir le ministère, alors fort ébranlé, de la politique personnelle du président de la République. »

La remarque mérite d'être notée; mais on ne peut point admettre qu'elle présente les choses sous leur véritable jour. Au 20 novembre, un engagement formel a été pris par le gouvernement, et la prorogation n'a été votée que parce que le cabinet s'est engagé à présenter les lois constitutionnelles, à organiser, en un mot, le pouvoir nouveau que venait d'instituer la Chambre.

Or, depuis que M. le duc de Broglie a pu se rendre compte des dispositions peu favorables que les projets constitutionnels rencontrent dans l'Assemblée, il n'est bruit que de combinaisons ingénieuses, à l'aide desquelles on voudrait retarder le moment où il faudrait, de toute nécessité, que le gouvernement fassse honneur à ses engagements.

En songeant à réclamer plus énergiquement l'organisation des pouvoirs, le maréchal de MacMahon reste donc

conséquent avec lui-même; loin de contredire ses déclarations antérieures, une affirmation dans ce sens ne ferait que les corroborer. Si d'aventure il se trouvait que le ministère n'eût point les mêmes vues à ce sujet, ce serait, pour le duc de Magenta, une raison de plus d'accentuer sa politique personnelle; car il s'agit ici d'une simple question de probité politique. Il est naturel, qu'avant tout, le maréchal songe à dégager sa situation.

INFORMATIONS POLITIQUES

Le Journal de Genève nous donne les renseignements que voici sur le projet de loi électorale que le ministère élabore en ce moment :

Il se confirme que le gouvernement demandera, dès les premiers jours de la rentrée, la mise à l'ordre du jour de la loi sur la presse. On ne connaît pas encore toutes les dispositions du projet ministériel qui est à peine terminé; mais ce qu'on en sait laisse prévoir que la nouvelle législation ne sera pas des plus clémentes pour nos journaux. Les procès de presse seront déferés à un jury spécial, dont ne feront partie que certains catégories de citoyens, parmi lesquels les plus forts contribuables; l'idée n'est pas neuve; elle avait été examinée dans les derniers temps de l'empire et avait, assurément, l'agrément de Napoléon III. L'autorisation préalable serait supprimée, ce qui, certes, est un point important; mais on exigerait des feuilles politiques un cautionnement de cent mille francs, somme considérable mais qui ne serait cependant que proportionnée aux pénalités pécuniaires proposées par le législateur. On voit par cet aperçu que le gouvernement de l'ordre moral veut être aussi rigoureux, sinon plus, pour la presse que le régime impérial.

On lit dans l'Indépendance belge :

Quoiqu'il faille s'attendre, de la part de M. le vice-président du conseil, à de nouvelles surprises, à des projets plus ou moins ambigus, à des concessions à la droite plus ou moins sérieuses, cependant, cette fois-ci, les mouvements tourmentés seront d'autant plus difficiles à exécuter, que M. Thiers, M. Duclaux, M. Laboulaye, M. Casimir Périer, sont décidés à se jeter dans la mêlée et à mettre le gouvernement en demeure de déclarer si le septennat est une réalité, si on veut sérieusement l'organiser et si on a bien l'intention, pendant sept ans, d'interdire toute manifestation monarchique.

Un journal bonapartiste assure que le gouvernement sera interpellé dès les premiers jours de la session sur l'époque du renouvellement partiel des conseils généraux qui doit, suivant la loi, être fait avant le 15 août, et que le cabinet voudrait bien ajourner jusqu'après le vote de la nouvelle loi électorale.

A propos des bruits qui courent sur la présence du comte de Chambord en France, le Times nous donne sur la politique de ce prince les renseignements suivants :

De nombreux appels lui ont été adressés par ses amis : quelques-uns lui ont demandé d'exprimer publiquement, avant la rentrée de la Chambre, ses idées sur les questions importantes qui vont y être discutées; d'autres l'ont prié de donner à ses amis le pouvoir absolu de décider quand et comment ils doivent voter.

Une lettre reçue aujourd'hui et venant d'une personne en qui on peut avoir toute confiance fait savoir que, jusqu'à présent, le comte de Chambord n'a donné aucun encouragement à ceux de ses amis qui l'ont engagé à faire connaître ses idées. Ce que ceux-ci désiraient surtout, c'est que le comte donnât son avis au sujet des lettres publiées récemment par des membres de la droite. Or, la lettre dont il vient d'être question contient ces mots : « M. de Broglie ne veut, dans la situation délicate où l'on est actuellement, faire aucune démarche qui puisse le rendre responsable des

conséquences de votes donnés dans un sens quelconque. »

On lit dans l'Union :

Depuis plusieurs jours, la presse parisienne parle avec insistance de la présence en France de M. le comte de Chambord.

Des résidences ont été signalées, des noms mis en avant; l'Union a gardé le silence, parce qu'il lui a paru inutile de donner un démenti à des indications fantaisistes que tout homme du monde pouvait aisément réduire à leur juste valeur.

M. le comte de Chambord n'est pas en France, et il n'y est point venu; mais il est libre d'y venir, et n'a pour le faire qu'à prendre conseil de sa conscience de Français et de roi.

L'Univers fait la même déclaration.

On lit dans la Correspondance franco-italienne :

Les paroles que de divers côtés on prête à M. Dupanloup font trop d'honneur au jugement et à la loyauté de ce prélat pour que nous ne les mentionnions pas sous toutes réserves, et en faisant des vœux pour qu'elles se confirment.

L'évêque d'Orléans, descendant, comme on sait, au palais Borghèse, n'aurait pas caché son étonnement de la liberté dont jouissent dans la nouvelle capitale, non seulement le pape et le Sacré Collège, mais les bas clergé et jusqu'aux ordres religieux; il se serait exprimé en termes fort vifs sur les journaux qui, en Italie et en France, sous prétexte de défendre la religion, répandaient depuis plus de trois ans les récits les plus ridicules et les plus faux sur la prétendue « prison » de Pie IX.

M. Dupanloup, sans renier ses anciennes convictions touchant la nécessité du pouvoir temporel, aurait été jusqu'à reconnaître que ce pouvoir n'avait aucune chance d'être jamais rétabli, au moins sous sa forme ancienne, et que c'était sur un autre terrain et dans un autre ordre de choses que devaient être cherchées les garanties dont il convient d'entourer l'exercice de la souveraineté pontificale.

Ces aveux sont d'autant plus importants que l'évêque d'Orléans était à Rome, en 1869, pour le concile du Vatican, et qu'il a pu comparer l'ancienne situation de l'Eglise et de son chef à celle que leur ont faite les événements de 1870.

Nous trouvons dans le Dagblad, de Copenhague, la curieuse note que voici :

Un Suédois habitant Paris, qui connaissait M. Duvernois, alla le trouver et lui soumit un plan d'attaque combiné contre l'Allemagne. Ceci se passait le 22 juillet au soir.

Après un entretien de quelques heures, M. Duvernois se rendit aux Tuileries en compagnie du Suédois, et il ne tarda pas à en sortir avec un billet à l'adresse de M. de Gramont, dont voici le contenu :

« Mon cher duc, il faut envoyer immédiatement à Copenhague un diplomate intelligent, pour offrir un traité d'alliance sous la condition qu'un corps français de 35,000 hommes sera envoyé à Copenhague, le diplomate devra revenir le plus tôt possible. »

Que penser, dit la République française, de cette manière de nouer des alliances au pied levé, sur la simple déclaration d'un individu assez adroit pour pénétrer auprès d'un ministre favori? Voilà donc quelle était cette fameuse diplomatie « personnelle » de Napoléon III! Hélas! en quelles mains était la France!

M. Gustave Rivet, professeur de seconde au lycée de Dieppe, a reçu de l'Académie de Caen la lettre suivante :

Monsieur, J'ai l'honneur de vous adresser copie d'un arrêté par lequel M. le ministre de l'instruction publique vous a accordé un congé d'inactivité sans traitement. Après avoir pris lecture de votre publication qui a pour titre : *Veux perdues*. M. le ministre a jugé qu'il y avait lieu de vous faire application de la mesure précitée.

Recevez, etc. Le recteur : ALLOU.

On se demandera, non sans un certain étonnement, en quoi la poésie est incompatible avec la classe de seconde. Cette partie des études classiques ayant pour principal objet la connaissance des belles lettres, un professeur-poète ne nous semblait pas déplacé dans

ce poste. M. le recteur de l'Académie de Caen aurait bien dû s'expliquer à ce sujet.

Il est vrai que M. Rivet étant républicain, les explications cessent d'être nécessaires; que si ce professeur adresse des vers à Victor Hugo, il est aisé de voir qu'il est doublement criminel.

On lit dans le Journal des Débats :

Le Journal officiel contient un décret d'une importance considérable, relatif à un monopole créé au profit d'une société particulière pour l'exploitation de l'alga dans les plateaux élevés de la province d'Oran, en Algérie. On est en droit de se demander quel est le motif d'une faveur aussi exorbitante, et quelle est la compagnie qui a pu se présenter dans des conditions à se faire agréer par le ministre de l'intérieur.

L'alga est une plante avec laquelle on fait de la pâte à papier, et dont l'exportation pour l'Angleterre a pris depuis plusieurs années une extension considérable. Le commerce en était libre, il devient monopolisé. C'est le système colonial comme on l'entendait il y a un siècle. L'Algérie n'étant pas soumise au régime français, il n'a pas été nécessaire de recourir à la loi pour donner la concession. On pourrait toutefois soutenir que l'établissement d'un monopole ne peut se faire sans l'intervention de la loi.

Une loi sur la presse sera prochainement présentée à l'Assemblée. Elle mettra naturellement fin à l'état de siège et au régime anormal qui en est la conséquence. Quelque sévère que puisse être cette loi, elle constituera l'immense bienfait du retour au droit commun. Elle fera cesser un état de choses qui, par le fait, ne se trouvait être, pour plus de la moitié de la France, que le rétablissement, avec aggravation, de cette législation impériale attaquée jadis par M. Prévost-Paradol et tant d'autres, avec une verve et une force de bon sens dont personne n'a perdu le souvenir.

Si dans les premiers mois de 1870, en effet, quelqu'un fut venu dire à l'informé Prévost-Paradol que le régime supprimé par le ministère Ollivier, si quel qu'un fut venu lui dire que ce régime, privé de ce qu'il avait de plus bénin, les avertissements, et restreint aux suspensions et aux suppressions, serait bientôt appliqué, par qui? par les amis mêmes de M. Prévost-Paradol, par les propres collaborateurs du célèbre programme de Nancy, de quelles vituperations l'auteur des lettres au *Courrier du Dimanche* n'eût-il point accablé l'insolent prophète? Se rappelle-t-on ses traits sanglants contre les républicains qui n'avaient pourtant d'autre tort que celui de s'enflammer médiocrement pour le programme, et d'examiner avec quelque défiance la belle farine libérale qui le recouvrait?

Combien ne vaut-il pas mieux, pour la mémoire de Prévost-Paradol, qu'il soit mort à temps! Il est mort, ne pouvant survivre au chagrin d'avoir été dupe un instant du libéralisme bonapartiste. Cette mort, d'ailleurs si affligeante, a du moins lavé sa faiblesse, combien n'eût pas été plus cruelle son amertume, si cet état de son propre libéralisme qu'il eût dû porter le deuil! Car, qui sait si Prévost-Paradol, devenu ministre, comme l'y appelaient ses talents, ne se fût pas vu amené, sous l'empire des circonstances, des passions politiques, sous l'action de son entourage, à user, lui aussi, du régime de 1852, et à supprimer un journal où se serait peut-être même encore trouvé quelqu'un des anciens collaborateurs. Il avait écrit lui-même : « Il n'est pas sans exemple qu'une question de « vienne inabordable en raison de son « importance même et de son urgent

« intérêt, ou que le nom de tel écrivain « vain devienne un danger, et paraisse « à lui seul un grief, indépendamment « ment de ce qu'il signe. »

M. Prévost-Paradol avait donc vu ces choses, mais le chagrin de les voir eût été certainement peu pour lui, au prix du chagrin de les faire. Selon les belles expressions de M. Baragnon, « lorsque « des hommes ont combattu toute leur « vie pour les libertés publiques, ils ne « se connaissent point de douleur plus « cuisante... » que de les supprimer.

Il est certain, que jamais pays au monde n'a, en effet, donné l'exemple d'une situation analogue à celle qui est faite à la presse, en France, et si la fameuse école de Nancy existait encore, elle trouverait bien autrement matière à ses railleries que sous l'empire. Que de fois n'a-t-elle pas mis en relief le fait étrange de cette législation à deux fins, en manières d'en-tous-cas, et qui permettait au gouvernement d'alors, selon que sa fantaisie lui en disait, de faire condamner le journal par les tribunaux, ou de le suspendre ou supprimer par simple mesure administrative? Aujourd'hui, non-seulement cet étrange *ambigu* existe, mais encore, ce qu'on ne voit nulle part ailleurs : la moitié des départements soumise à un régime, et la moitié à un autre. Ici, les poursuites régulières; à quelques kilomètres plus loin, la suppression et la suspension administratives. Le mot célèbre : vérité en deça des Pyrénées, erreur au-delà, est une image bien insuffisante, car enfin, les Pyrénées ne sont point une limite fictive, c'est quelque chose de réel, un relief géologique, tandis que, chez nous, la vérité change avec l'idée limite administrative des départements. Quel dommage que la célèbre école libérale du *Correspondant*, du *Courrier du Dimanche*, du *Franchais*, etc., n'existe plus, et comme tout cela lui aurait fourni matière à de spirituels articles! Que de jolis morceaux la littérature y a perdus, nous disons la littérature, car nous voyons bien aujourd'hui que tous ces politiques n'étaient que de fins littérateurs, et qu'il ne s'agissait pour eux que de disserter avec élégance sur des sujets bien choisis.

Enfin, sous l'empire, le régime de la presse comprenait avec les suspensions, les avertissements. Le journal, errant à l'aventure, sentait cependant sous son pied l'indication salutaire d'un casse-cou. Il était prévenu qu'il ne fallait pas s'aventurer de ce côté; que la était l'abîme. Aujourd'hui c'est l'abîme tout de suite. Et qui est-ce qui l'ouvre tout à coup sous vos pas, c'est un juge unique, dont l'arrêt motive comme il l'entend, n'est susceptible d'aucun appel, et qui vous précipite à la mort sans débats préalables, sans défense possible. La loi, ici, n'est pas écrite, elle est vivante, c'est le pouvoir administratif. Le plus ou moins de rigueur de l'application de la loi dépend des circonstances variables qui peuvent influencer sur la personne, et n'a d'autre limite que la modération de caractère de celle-ci et la tranquillité de ses humeurs. On raconte que M. de Persigny était dyspeptique. Quand on le prenait pendant sa digestion, il signait toujours le décret de suppression. La digestion faite, sa tolérance naturelle reprenait le dessus, et il se contentait d'un avertissement, mais si sa digestion avait été trop longue, le décret de suppression avait eu le temps de paraître au *Moniteur*.

Que de vérités fene l'école de Nancy n'a-t-elle pas dit en son temps de cet

FLEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

De 4 Mai 1874.

LE ROMAN

D'UNE

PAYSANNE

PAR

VICTOR PERCEVAL

Certainement, mais il ne faut pas qu'il néglige l'un au profit de l'autre. A sa place, moi je m'occuperais d'abord du plus précieux... Ah! la jolie culture! Comme elle m'absorberait! Mais dites-moi donc où vous êtes allés chercher des yeux comme ceux-là? Savez-vous bien qu'on n'a pas de pareils yeux? Ce devrait être défendu; ce sont des étincelles à n'en plus finir, et le feu est si vite mis!

Une autre fois, c'était le sourire, la taille ou le pied. Marguerite n'était pas à la hauteur de ces quintessences; elle se disait que, dans le grand monde, l'usage était sans doute d'en agir ainsi; elle craignait d'avoir l'air d'une sotte ou d'une méridionale, d'autant que le baron avançait prudemment, et que si, à la contenance de la jeune femme, il jugeait avoir dépassé certaines limites, il rentrerait en ligne aussitôt.

Comme tous les galants de son âge, il voulait approcher avant de séduire. Ce que Marguerite ne manqua pas de faire. Les premiers fois, le baron crut à une coïncidence fatale; il accusa son étoile. Mais il n'y eut bientôt plus moyen de s'y tromper; à peine avait-il eu le temps d'attacher son cheval que le fermier était là.

— Je vous dérange? demandait le vieux Lovelace.

— Nullément, monsieur le baron.

— Vous savez, j'entends ne gêner personne, et si vous avez des occupations...

— Oh! rien ne presse; je ne suis pas à la tâche... Et qu'y a-t-il pour votre service?

Marguerite se contentait de saluer, puis elle montait à l'étage supérieur où s'en allait au jardin.

A cette question si simple : « Qu'y a-t-il pour votre service? » le hobereau restait la bouche ouverte, dans l'attitude d'un chasseur qui voit une compagnie de perdrix prendre son vol pendant qu'il charge son fusil.

On parlait un peu de la moisson, des progrès de Christian, des mercuriales du dernier marché.

— Et M^{me} Francœur hasardait de temps en temps M. de Bussières.

— Elle est très occupée aujourd'hui, répondait Claude; elle surveille sa lessive.

Une autre fois elle faisait la cueillette des fruits, ou ceci, ou cela.

— Ah! c'est comme cela! se dit un jour le baron, en revenant bredouille au manoir; la petite se débêche, elle a peur de succomber, c'est clair comme le jour... Et son grand bêtise de mari, qui ne manque jamais d'arriver là, comme un chien dans un jeu de quilles!... Ma foi, au diable les Agnès de village! Une de perdue, dix de retrouvées! C'est mille francs que cela m'aura coûté, les mille francs de Gervaise... Et ce Francœur, avec ses prétentions à tout savoir et à tout mieux faire que les autres! J'avais déjà quelques dents contre

lui, ça complétera le râtelier, il ne perdra pas pour attendre.

A dater de ce jour, Chambly cessa de se trouver sur le chemin du baron. Marguerite n'eut plus à dérouter son mari dans ses travaux de culture, et tout ce qui, au sujet de Christian, intéressait à la fois le château et la ferme, fut diplomatiquement traité par correspondance.

Le baron, pour se refaire, avait alors tourné ses batteries vers une place bien moins défendue; cette place s'appelait Mariette; c'était cette soubrette que le gentilhomme avait remarquée chez le commandant Duranton, et qu'il avait retenue, pour le cas où son cousin la congédierait.

Le congé ne venant pas de la part du maître, il s'était agi d'engager la camériste à la provoquer. Or, il n'avait fallu, pour cela, qu'une paire de pendeloques d'or et un foulard des Indes.

C'était le prix auquel s'estimait provisoirement cette modeste fille.

Peut-être l'avenir nous apprendra-t-il que M. de Bussières n'avait jamais conclu de marché dont les conséquences fussent plus onéreuses.

Deuxième partie

I

Comme dans le conte de la Belle au Bois dormant, figurons-nous que nous nous sommes endormis il y a sept ou huit ans, pour ne nous réveiller que ce matin.

Chambly, son épouse, la ferme Francœur n'en sont pas beaucoup plus vieux pour cela; les choses sont restées à peu près ce qu'elles étaient. Mais il n'en est pas tout à fait de même des personnes; les enfants sont devenus de jeunes gens; les jeunes gens ont tourné à

l'homme; ce dernier a fait un pas vers la vieillesse.

Claude et Marguerite étaient au printemps de la vie, les voilà à l'été; un été fleur, charmant, tempéré, plein de promesses amies, mieux que le printemps en quelque sorte, si le grand charme de ce dernier n'était pas d'avoir à soi tout l'avenir.

M. de Bussières a un peu plus de goutte, un peu plus de rhumatismes, un peu plus de ces faiblesses amoureuses qui sembleraient devoir s'éteindre avec l'âge, et qui ne font, au contraire, que croître et enlaidir.

Le commandant Duranton, grièvement blessé en Afrique, a été mis à la retraite avec le grade de colonel. Il s'est définitivement fixé à la villa de Breteville; après avoir tué pas mal d'Arabes insoumis, saccagé beaucoup de gourdils rebelles, il cultive maintenant les plus belles fleurs du canton, sans compter sa fille unique, M^{me} Francine, que nous avons entrevue toute gamine, jouant au cerceau, réclamant pour petit mari son cousin Christian, et que nous retrouvons une belle et séduisante brune, de seize ans, menant haut la main la maison de son père, qu'elle fait un peu marcher comme le commandant faisait autrefois marcher ses dragons.

Les Gervais ont continué à prospérer; les petits ruisseaux sont devenus rivières. Gervaise n'a plus de nourrissons, pas même pour son compte. Selon la promesse faite à Claude, ses enfants, filles et garçons, grands et petits sont allés à l'école de Breteville, d'abord en rechignant un peu, puis de meilleure grâce.

Sans être rapides, leurs progrès ont été satisfaisants; ils ont appris juste ce qu'il fallait, mais rien au-delà; aussi, pour le peu d'importance qu'ils ont dans cette histoire, les retrouvons-les, en temps et lieu, pourvus de verges-pain en harmonie avec leur condition.

Guillaume Gervais, le frère de lait de Christian, avait seul fait preuve d'une persévérance sans égale; il s'était acharné à l'étude, justifi-

fiant ainsi la prédilection de Claude, qui avait toujours eu en une estime particulière le caractère fier, ferme et réservé du petit bonhomme.

Celui-là fera son chemin, répétait souvent le fermier à Gervaise.

La paysanne hochait la tête d'un air de doute; mais on devine que son amour-propre maternel ne demandait pas mieux que de croire.

Du reste, en homme sage et prévoyant qu'il était, Claude Francœur n'avait pas cherché à faire sortir Guillaume de la sphère où il était né, sans lui assigner dans sa pensée, une carrière choisie à l'avance, dont il devait lui faciliter l'accès.

Or, il n'y avait pas d'école à Chambly; les enfants devaient aller à Breteville, ce qui ajoutait un prétexte à peu près plausible à la mauvaise volonté des parents. Claude, entre autres améliorations communales, celles-ci réalisées, celles-là en simple germe, Claude disons-nous, avait de longue date, formé le projet de doter Chambly d'une maison d'école.

La maison, c'était l'affaire de quelques mois; il serait toujours temps d'en réunir les matériaux quand le permettraient les ressources. Mais un bon instituteur est plus long à créer; on n'empile pas la science aussi facilement que des médailles; et voilà pourquoi Claude avait voulu préparer à l'avance le fonctionnaire pour l'époque, encore incertaine, où la fonction serait à donner.

Ce fonctionnaire, dans les prévisions du fermier, devait être Guillaume, et, ainsi que nous l'avons déjà dit, jamais leçons n'étaient entrées dans une jeune tête mieux préparée à les recevoir.

(La suite à demain.)

état de choses sous le rapport du droit et de la justice. Avec quelle force de raison n'a-t-elle pas fait remarquer que le principe de la propriété n'est point suffisamment respecté par un état légal qui met l'existence d'un journal à la merci d'un arrêté; que c'est là au fond une pratique révolutionnaire. Que de fois n'a-t-elle pas montré la confusion flagrante du pouvoir judiciaire et du pouvoir exécutif qui est le fond de cet état légal. Mais nous aurons beau dire et beau faire, tout le monde est révolutionnaire en France, volontairement ou sans le savoir.

Nous lisons dans la *Revue des Deux Mondes*, du 1^{er} mai, une appréciation assez exacte des manœuvres des monarchistes de l'Assemblée, pour la placer sous les yeux de nos lecteurs :

Si les légitimistes, que l'élection de 1871 a envoyés à l'Assemblée, qui passent aujourd'hui leur temps à embarrasser le gouvernement, la majorité, comme ils le disent sans cesse, et peuvent faire la monarchie, qu'ils produisent cette majorité et qu'ils rétablissent la monarchie. Si, à défaut d'une majorité dans l'Assemblée, ils croient que le pays est avec eux et n'aspire qu'à voir arriver M. le comte de Chambord sous les plis du drapeau blanc, qu'ils fassent appel au pays. Ce sera prudent ou imprudent, personne dans tous les cas ne pourra s'en étonner; ce sera l'œuvre d'un parti soutenant sérieusement ses opinions et se servant de tous les moyens possibles pour les faire triompher. Ce qui n'est pas sérieux, c'est de dire plus ou moins directement : Nous n'avons pas la majorité, nous ne pouvons pas faire la monarchie, c'est vrai, et nous ne consulterons pas le pays, parce qu'il est probable que le pays, qui nous a élus une première fois, ne renouvellerait pas notre mandat; mais nous avons été nommés dans un jour de malheur, comme disait cet infortuné Baulé, et si nous ne pouvons pas réunir une majorité pour rétablir la royauté, nous sommes assez nombreux pour empêcher tout ce qui ne sera pas la monarchie.

Nous forcerons les ministères à compter avec nous; nous maintiendrons un provisoire indéfini, au risque d'épuiser les forces de la nation. En attendant, nous ferons des pèlerinages, en répétant chaque jour à la France qu'elle n'a que le choix entre le suicide et une amende honorable devant son roi. — Ce qui serait tout aussi peu sérieux, ce serait de dire encore : Nous avons créé un gouvernement, rien n'est plus vrai, il faut bien un gouvernement; mais nous lui refuserons les moyens de vivre autrement que par notre volonté et pour servir nos desseins. Le septennat n'est qu'un mot; pas d'institutions, pas de lois organiques dont on pourrait finir par se contenter : un intérim géré par le maréchal de Mac-Mahon, qui est un trop galant homme pour ne pas nous remettre le pouvoir que nous lui avons donné, le jour où nous pourrions rappeler le roi, et il peut compter qu'à ce prix nous sommes ses meilleurs amis.

LETTER D'ITALIE

Rome, 27 avril.

Le discours prononcé à Nice par M. Piccon, député à l'Assemblée nationale de Versailles, et la grande et légitime émotion que ce langage a produite en France, ont ici leur contre-coup. La presse italienne ne pouvait manquer de s'occuper d'un incident qui touche de si près ce pays; on en parle dans les cercles politiques et on en cause dans les conversations particulières : partout cependant, je puis vous l'assurer, avec calme et sans la moindre violence, sauf en quelques endroits où se rencontrent les têtes les plus chaudes. En général, on ne se passionne pas, bien au contraire, et l'on entend de divers côtés, blâmer d'une manière assez énergique la conduite du député des Alpes-Maritimes. On ne saurait exiger des Italiens qu'ils soient aussi sévères et aussi durs pour M. Piccon que les Français ont le droit de l'être, cela se comprend aisément; mais il est manifeste que M. Piccon ne trouve ici que de rares sympathies et des plus restreintes.

Parmi les journaux, la plupart se montrent indifférents; ils rapportent, sans trop les commenter, les détails que fournit la presse française, et ils exposent la question comme si elle ne touchait que de fort loin leur pays. L'*Opinion* est dans ce cas, et l'*Italie* aussi, deux feuilles qui jouissent d'une incontestable autorité. Il faut y joindre la *Nazione*, de Florence, et même le *Diritto*, qui a toujours eu envers la France, dans ces derniers temps surtout, une haine poussée jusqu'à la folie. La *Perseveranza*, de Milan, n'a rien dit encore; mais le peu d'encouragements qu'elle a donnés aux récentes manifestations séparatistes de Trieste permet de croire qu'elle n'approuvera pas les discours séparatistes de M. Piccon.

La *Riforma* seule se range du côté du parti nicçois qui demande le retour à l'Italie, et cela sous prétexte que le vote n'a pas été libre. Il ne faut pas oublier que la *Riforma* est l'organe de M. Crispi, le plus singulier homme politique que l'on connaisse d'un bout à l'autre de la Péninsule et le plus incompréhensible; il passe aussi pour un des plus mal doués au point de vue du sens pratique. Il faut l'être, en effet, pour soutenir une inéorie comme celle que soutient la *Riforma*. Comment ne voit-elle pas que contester la validité du plébiscite, en vertu duquel Nice fut annexée à la France, c'est porter atteinte en même temps à la valeur des plébiscites successifs, en vertu desquels l'Emilie, la Toscane, Parme et Modène, le royaume de Naples et les Etats de l'Eglise se sont réunis au petit Piémont pour former le royaume d'Italie? Le rapprochement est pourtant inévitable. Le plébiscite de Nice n'a pas eu lieu dans d'autres conditions que le plébiscite de Rome : si l'un est attaqué, l'autre l'est aussi; si la validité du premier doit être mise en doute, il doit en être de même de la validité du second. Il faut être M. Crispi pour donner tête baissée dans de semblables panneaux. Et ce n'est pas tout : le plébiscite de Nice fut précédé d'un vote au Parlement de Turin sur la cession de ce mince territoire qui devait devenir le département des Alpes-Maritimes; on même temps que sur la cession de la Savoie.

Le 25 ou le 26 mai 1860, la Chambre des députés de Turin vota la cession par 229 voix sur 287; il y eut 33 voix contre et 25 abstentions. Pour être logique, que ce vote fut-il annulé. Si, cette démonstration faite, il reste un seul acte du gouvernement italien qui ne puisse tomber sous la censure de la *Riforma* et qui ne doive être déclaré nul et non avenu, je consens, malgré toute ma répugnance, à devenir un des rédacteurs de ce journal. C'est de l'abnégation, je pense, et je ne m'en connais pas; quel supplice ne serait-ce pas d'écrire à côté de M. Crispi et de risquer chaque jour de voir votre prose confondue avec la sienne!

Cette attitude de la presse modérée, sage—

à laquelle n'appartient pas la *Riforma* — qui représente la vraie pensée italienne, est fort digne de remarque. L'*Opinion* n'hésite même pas à signaler l'évidente impossibilité qu'il y a d'assimiler en cette circonstance la situation de la province de Nice avec la situation de l'Alsace-Lorraine : d'un côté, c'est l'incorporation consentie, voulue par les habitants; de l'autre, c'est l'annexion violente, jamais odieuse aux Alsaciens-Lorrains, d'un côté, la consécration, l'affirmation du droit qu'ont les peuples de disposer d'eux-mêmes; de l'autre, la négation et la violation de ce droit. Il faudrait être Prussien ou avoir l'intelligence bien bornée pour ne pas saisir cette énorme différence. Or, les Italiens sont purement et simplement Italiens, et ils ont depuis longtemps prouvé qu'ils ne sont pas mal doués au point de vue intellectuel. Je ne vois guère que la *Riforma* qui soit de taille à ne pas savoir faire la distinction dont il s'agit.

Le gouvernement du roi Victor-Emmanuel a tenu la seule conduite qui pût lui convenir en pareille circonstance. Il s'est tu, se bornant à fournir quelques explications fort amicales à M. le duc de Noailles, qui s'est présenté hier ou avant-hier au palais de la Consulta pour connaître les sentiments de M. Visconti-Venosta. Le ministre des affaires étrangères lui a dit et répété que le gouvernement italien, non-seulement ne songe pas à favoriser les menées d'un parti infime, mais qu'il au contraire il regarde l'acte de la cession de Nice à la France comme un acte sur lequel il n'y a pas lieu de revenir; que l'honneur du gouvernement royal y est engagé, et aussi son intérêt; que ce serait de la part de l'Italie une très-grande maladresse d'admettre qu'il pût exister une question de Nice. On sent qu'au fond M. Visconti-Venosta est de l'avis de Cavour, son maître, qui n'avait pour Nice et les Niçois qu'une sympathie très-modérée.

(Moniteur universel).

ECHOS DE PARTOUT

M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, a visité vendredi le Conservatoire des Arts-et-Métiers.

Le président était accompagné de deux de ses aides de camp, comme lui en tenue bourgeoise. Il a été reçu, à sa descente de voiture, par M. le général Morin, directeur du Conservatoire.

M. le maréchal de Mac-Mahon a longuement examiné toutes les merveilles artistiques et scientifiques qui remplissent le musée des Arts-et-Métiers. Il a visité les laboratoires, etc.

C'est dans la nuit de dimanche à lundi que le président de la République partira pour Saumur.

On sait que le maréchal doit s'arrêter à Tours une journée.

Par suite de ce voyage, la réception présidentielle annoncée pour lundi à l'Elysée a dû être contremandée.

L'Événement raconte l'anecdote suivante :

M. de Laprade, qui vient d'être réintégré dans ses fonctions de professeur de littérature à la faculté de Lyon, avait été, comme chacun sait, révoqué desdites fonctions par l'empire, à la suite de la publication de la célèbre satire : les *Muses d'Etat*.

Cette satire était à peu près tout entière à l'adresse de Sainte-Beuve, qui en conçut une haine violente contre M. de Laprade.

Sainte-Beuve n'était pas aimé des étudiants — tant s'en faut. — Une dizaine de ces derniers profitèrent donc de la circonstance pour jouer à l'extérieur des *Rayons jaunes* un des plus jolis tours dont on fasse mention dans les annales du quartier latin.

Tous les lundis matin, Sainte-Beuve avait coutume de se rendre, vers dix heures, sous les galeries de l'Odéon. Là, il se promenait longuement, lisant religieusement sa *Promenade du lundi*, et épiant sur le visage des autres lecteurs les impressions favorables ou défavorables que faisait naître la lecture du *Constitutionnel*.

Donc, le lundi qui suivit la publication des *Muses d'Etat*, un dizaine d'étudiants se rendirent sous les galeries de l'Odéon, en même temps que M. Sainte-Beuve, qui, nous l'avons dit, était dans une colère noire contre M. de Laprade.

L'un d'eux s'approche respectueusement de l'auteur de *Volupté* :

— Pardon, monsieur, n'ai-je pas l'honneur de parler à M. de Laprade?

Sainte-Beuve fait un bond et répond durement :

— Non, monsieur.

L'étudiant se retire en saluant jusqu'à terre. Mais il est aussitôt remplacé par un camarade qui s'approche, salue et dit :

— Pardon, monsieur, n'ai-je pas l'honneur de parler à M. de Laprade?

Sainte-Beuve envoie à l'indiscret un regard de tigre et tourne le dos.

Dans l'espace d'un quart d'heure, sept étudiants recommenceront la même scène.

Sainte-Beuve était pâle de rage. Il avise un facre et s'écrie :

— Mais... horreur ! le cocher a le mot d'ordre, et dit à son valet :

— Où dois-je conduire M. de Laprade?

Et quand le voyageur descendit, pâle, suffoqué, devant la porte de son domicile, une douzaine de gamins sautèrent sur son arrivée aux cris de :

— Vive M. de Laprade !

On raconte que Sainte-Beuve fut malade pendant deux jours à la suite de cette vengeance des étudiants qui n'avaient pas oublié les conférences de Bruxelles et la conférence du Collège de France.

Il n'y a qu'en Amérique que ces choses-là se voient :

Un M. Dubuque vient d'être obligé de s'adresser à la police de New-York, pour lui demander la protection de ses agents contre trois dames qui veulent le contraindre à les épouser.

M. G..., l'un des nos plus spirituels avocats, était allé passer deux jours à la campagne.

Un paysan l'aborde et lui demande :

— C'est y vrai, Monsieur, ce qu'on dit ?

— Et que dit-on ?

— Que Louis XVI va revenir ?

— Ma foi ! l'avocat en souriant, de tous les bruits qu'on fait courir, c'est encore le plus vraisemblable !

Pothey a acheté pour 80 fr. une montre garantie deux ans.

Il revient chez l'horloger et lui dit :

— Votre montre ne va pas...

— Qu'a-t-elle donc ?

— Elle s'arrête tout à coup, sans qu'on sache pourquoi...

— Tenez, la montre encore arrêtée...

— A quelle heure ?

— A cinq heures et demie.

— Mais, monsieur, s'écrie l'horloger, toutes les montres garanties deux ans s'arrêtent à cinq heures et demie !

Un Anglais et sa femme, une jeune Française, voyagent pour passer leur lune de miel.

Ils vont à Nice. Avant d'arriver à Dijon, le tendre fils d'Albion se tourne vers sa moitié :

— Aoh ! vous êtes bien ?
— Oui, mon ami.
— Le wagon est doux ?
— Oui, mon ami.
— Vous n'avez pas de courants d'air ?
— Non, mon ami.
— Aoh ! bien, très-bien... alors donnez-moi votre place.

Est-ce assez anglais ?

Cham suit nos députés à la campagne. Voici la scène pittoresque dont il a été témoin :

Un député se promène devant la ferme. Le coq de la maison, sans aucun respect pour l'inviolabilité parlementaire, se jette dans les jambes du député et le renverse. Le fermier s'écrie éploré :

— Excusez-le, mon bon monsieur, il ne sait pas que vous êtes son député.

CHRONIQUE

Contre nos prévisions, le conseil général du Rhône n'a pu clore hier sa session.

Une dernière séance aura lieu demain lundi.

La lecture des rapports de MM. Feuillat et Terver sur l'assile des aliénés de Bron a été beaucoup plus longue qu'il n'était possible de le supposer.

Nous donnerons quelques aperçus sur l'ensemble de cette discussion aussitôt que nous aurons en main les documents nécessaires qui nous manquent encore.

Borrons-nous à mentionner aujourd'hui le vœu déposé avant-hier sur le bureau par MM. Dalin, Lassalle et d'Albon :

« Nous avons l'honneur de proposer au conseil général d'émettre un vœu tendant au classement du régime de l'art. 155 du règlement général du 12 février 1872, d'un chemin partant du bourg de Saint-Romain, passant à côté de la gare du chemin de fer, au bourg de Sarcay, et aboutissant à la route départementale numéro 6, près des Ponts-Tarred, de manière à comprendre les chemins vicinaux numéro 4 de Saint-Romain, et 2 et 4 de Sarcay, compris dans le réseau subventionné, en vertu de la loi du 11 juillet 1868. »

Le successeur de M. Ballue à la commission départementale est M. Lassalle.

Les malades militaires atteints d'affections dont le caractère n'est pas épidémique, sont évacués de Lyon sur les hôpitaux des départements voisins.

Le 1^{er} mai, il en est arrivé cent à l'hôpital de Grenoble.

On nous signale un fait qui mérite d'être observé. Les quartiers avoisinant l'usine à gaz de la Guillotière, auraient été épargnés par la fièvre typhoïde.

Ensuite d'une décision de M. le directeur des lignes télégraphiques, un fil direct reliera incessamment Lyon à Besançon.

Un certain nombre de notabilités scientifiques de notre ville se sont rendues à la réunion des Sociétés savantes, qui, ainsi que nous l'avons annoncé en son temps, a eu récemment lieu à Paris.

Parmi ces personnes, deux de nos compatriotes, qui occupent des positions officielles, ont mis à profit leur séjour pour multiplier leurs démarches en faveur de la création d'une Faculté de médecine, car, en matière administrative comme partout, bon droit lui-même a besoin d'aide.

Ces messieurs rapportent les meilleures nouvelles. L'émient chimiste, M. Wurtz, doyen de la Faculté de médecine de Paris, qui est chargé par le ministre d'un rapport sur cette création, a fait à nos compatriotes l'accueil le plus sympathique, et ne leur a pas dissimulé qu'il concitait à la création d'une seule faculté, et à la fixer à Lyon.

Le rapporteur de la commission parlementaire, M. Bert, a également fait un rapport concluant dans le même sens.

Enfin, le ministre lui-même a donné à nos concitoyens les meilleures assurances, qu'il n'a pas craint de répéter devant témoins, comme pour leur donner une sorte de consécration.

Tout nous fait donc espérer que notre ville obtiendra satisfaction. Mais ce n'est pas une raison pour s'endormir dans une molle oisiveté. Nous ne serons assurés que justice nous est faite que lorsque la loi aura paru au *Journal officiel*. Jusque-là, il faut demeurer sur la brèche.

M. Mathian, premier commis-greffier du tribunal civil de Lyon, attend, en ce moment, la liquidation de sa pension de retraite, et il sera remplacé par M. Gattet.

Il n'y a pas moins de soixante ans que M. Mathian est entré au greffe qu'il va quitter.

Nous ne saignons pas qu'il y ait en France beaucoup de ses collègues, si même il y en a, qui aient parcouru une aussi longue carrière dans le service judiciaire auquel il était attaché.

Nous pouvons ajouter aux appréciations de notre confrère que nous ne pensons pas qu'il existe non plus un employé d'administration qui ait su s'attirer mieux que M. Mathian les sympathies de ses collègues.

(Moniteur judiciaire.)

Nous recevons de M. le directeur des postes la lettre suivante :

Lyon, le 2 mai 1874.

Monsieur le rédacteur en chef,

Vous avez bien voulu insérer dans votre numéro du 10 avril une note, que j'avais eu l'honneur de vous adresser, au sujet du nombre considérable de lettres non affranchies ou insuffisamment affranchies à destination de l'Allemagne qui sont confiées chaque jour au service des postes.

Permettez-moi de vous prier de la reproduire. Elle était ainsi conçue :

« L'attention de l'administration des postes a été appelée sur le grand nombre de lettres non affranchies qui sont adressées de France dans les différentes parties de l'Allemagne et notamment dans les provinces d'Alsace-Lorraine. »

« Aux termes de la convention franco-allemande, la taxe perçue en Allemagne sur les lettres non affranchies ou insuffisamment affranchies, originaires de la France, est de moitié plus élevée que la taxe d'affranchissement en France. »

« Il est à remarquer, en outre, que la convention précitée attribue à chaque office l'intégralité des taxes perçues sur son territoire, et que le Trésor français ne fait aucune recette pour les lettres non affranchies expédiées de la France pour l'Allemagne. »

« Le public et le commerce (même les plus fortes maisons de Lyon qui entretiennent avec l'Allemagne les relations les plus assidues) continuent à déposer dans les boîtes aux lettres de nombreux objets de correspondance insuffisamment affranchis; souvent les lettres dépassant 10 grammes sont affranchies comme lettres simples; plus souvent encore les lettres pour l'Alsace et la Lorraine, et même pour les anciennes régions de l'Allemagne, sont revêtues d'un simple timbre-poste de 25 centimes. »

« La taxe des correspondances affranchies est à

xée pour tout l'empire d'Allemagne à 40 c. pour les lettres par 10 grammes.

« 40 c. jusqu'à 50 grammes et 10 c. en sus par 50 grammes ou fraction de 50 grammes pour les papiers d'affaires et les échantillons. »

« A 10 c. par 50 grammes pour les imprimés de toute nature. »

« Agréé, monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de ma considération très-distinguée. »

Le directeur des postes du département du Rhône.

P. BRASSON.

Nous sommes priés de reproduire la note suivante :

La société de garantie contre le piquage d'once a l'honneur d'informer messieurs les négociants en soieries et marchands de soies de Lyon qu'une assez grande quantité de soies et de soieries ont été saisies chez divers personnes, et que M. E. Guaz, juge d'instruction au palais de justice, engage tous les négociants qui ont avis pour leur intérêt, à se transporter tous les jours de 1 heure à 4 heures dans son cabinet, afin de lui fournir tous les renseignements de nature à l'aider dans la recherche de l'origine des marchandises saisies.

Les soieries consistent principalement en crêpe noir, grenadine noire unie et à bande satin, serge noire pour doublure, taffetas quadrillé pour robes, gros grain noir, velours noir, foulards serge écarlate, foulards blancs, tulle façonnés, etc.

Les soies se composent de trames et organzins écru en flottes et de soies noires et nuances diverses en flottes et sur requêtes.

On nous communique les observations suivantes :

« Au moment où le retour de la saison d'été va faire changer les horaires des chemins de fer, nous nous permettons de présenter à la Compagnie P.-L.-M. une humble requête. »

« Les habitants des petits centres industriels et commerçants disséminés sur la ligne du Bourbonnais se plaignent d'être complètement négligés, quant à leurs communications avec Lyon où les appellent constamment leurs affaires. Outre le long et désagréable contour auquel les oblige le tracé par Saint-Germain-au-Mont-d'Or, les trains qui sont fixés à deux heures font incommodes, sont tous omnibus, pas un seul express, pas même un direct. »

« Il y a plus encore, on fait faire à certains d'entre eux, — et naturellement à ceux qui sont placés aux heures les plus commodes, — le service de banlieue, de sorte qu'on met, comme toute, autant de temps pour aller en chemin de fer à Tarare ou à l'Arbresle qu'en employant autrefois les anciennes diligences. »

« Le train qui part de Perrache à 1 heure 25, par exemple, et que prennent pour s'en retourner la plupart des personnes qui ont fait leurs affaires dans la matinée, s'arrête à toutes les stations de la ligne de Bourgogne, que dessert également, une demi-heure après, le train de 1 h. 55 avec lequel il fait complètement double emploi. »

« Serait-ce trop demander à la Compagnie P. L. M. que la bifurcation de Saint-Germain, comme les autres de la ligne du Bourbonnais, de manière à le faire arriver à Tarare vingt minutes plus tôt qu'il ne l'est actuellement, plus tard ? Ce train, qu'on ne l'oublie pas, est le seul direct entre Lyon et Bordeaux et c'est vraiment cruel que d'infirmer une pareille faveur au début d'un voyage de vingt-deux heures ou plus. Cette petite modification dans son horaire ne coûterait à la Compagnie qu'un trait de plume, et lui assurerait la reconnaissance de tous les habitants des vallées de l'Azergue. »

« Une autre observation encore, pendant que nous sommes sur ce sujet. »

« La Compagnie se refuse à nous donner des billets d'abonnements pendant l'été, comme le font à Paris les autres chemins de fer. Qu'elle ordonne au moins à ses employés de délivrer des billets jusqu'à la dernière minute, alors même que le train est en gare. Les commerçants n'ont pas toujours du temps à perdre dans les salles d'attente et quelques secondes de retard, un peu de mauvaise volonté de la part de l'employé préposé à la vente des billets, font souvent manquer le train du soir et, ce qui est plus grave, le dîner en famille, sous les ombres des villas. »

xée pour tout l'empire d'Allemagne à 40 c. pour les lettres par 10 grammes.

40 c. jusqu'à 50 grammes et 10 c. en sus par 50 grammes ou fraction de 50 grammes pour les papiers d'affaires et les échantillons.

A 10 c. par 50 grammes pour les imprimés de toute nature.

Agréé, monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le directeur des postes du département du Rhône.

P. BRASSON.

Nous sommes priés de reproduire la note suivante :

La société de garantie contre le piquage d'once a l'honneur d'informer messieurs les négociants en soieries et marchands de soies de Lyon qu'une assez grande quantité de soies et de soieries ont été saisies chez divers personnes, et que M. E. Guaz, juge d'instruction au palais de justice, engage tous les négociants qui ont avis pour leur intérêt, à se transporter tous les jours de 1 heure à 4 heures dans son cabinet, afin de lui fournir tous les renseignements de nature à l'aider dans la recherche de l'origine des marchandises saisies.

Les soieries consistent principalement en crêpe noir, grenadine noire unie et à bande satin, serge noire pour doublure, taffetas quadrillé pour robes, gros grain noir, velours noir, foulards serge écarlate, foulards blancs, tulle façonnés, etc.

Les soies se composent de trames et organzins écru en flottes et de soies noires et nuances diverses en flottes et sur requêtes.

On nous communique les observations suivantes :

« Au moment où le retour de la saison d'été va faire changer les horaires des chemins de fer, nous nous permettons de présenter à la Compagnie P.-L.-M. une humble requête. »

« Les habitants des petits centres industriels et commerçants disséminés sur la ligne du Bourbonnais se plaignent d'être complètement négligés, quant à leurs communications avec Lyon où les appellent constamment leurs affaires. Outre le long et désagréable contour auquel les oblige le tracé par Saint-Germain-au-Mont-d'Or, les trains qui sont fixés à deux heures font incommodes, sont tous omnibus, pas un seul express, pas même un direct. »

« Il y a plus encore, on fait faire à certains d'entre eux, — et naturellement à ceux qui sont placés aux heures les plus commodes, — le service de banlieue, de sorte qu'on met, comme toute, autant de temps pour aller en chemin de fer à Tarare ou à l'Arbresle qu'en employant autrefois les anciennes diligences. »

« Le train qui part de Perrache à 1 heure 25, par exemple, et que prennent pour s'en retourner la plupart des personnes qui ont fait leurs affaires dans la matinée, s'arrête à toutes les stations de la ligne de Bourgogne, que dessert également, une demi-heure après, le train de 1 h. 55 avec lequel il fait complètement double emploi. »

« Serait-ce trop demander à la Compagnie P. L. M. que la bifurcation de Saint-Germain, comme les autres de la ligne du Bourbonnais, de manière à le faire arriver à Tarare vingt minutes plus tôt qu'il ne l'est actuellement, plus tard ? Ce train, qu'on ne l'oublie pas, est le seul direct entre Lyon et Bordeaux et c'est vraiment cruel que d'infirmer une pareille faveur au début d'un voyage de vingt-deux heures ou plus. Cette petite modification dans son horaire ne coûterait à la Compagnie qu'un trait de plume, et lui assurerait la reconnaissance de tous les habitants des vallées de l'Azergue. »

« Une autre observation encore, pendant que nous sommes sur ce sujet. »

« La Compagnie se refuse à nous donner des billets d'abonnements pendant l'été, comme le font à Paris les autres chemins de fer. Qu'elle ordonne au moins à ses employés de délivrer des billets jusqu'à la dernière minute, alors même que le train est en gare. Les commerçants n'ont pas toujours du temps à perdre dans les salles d'attente et quelques secondes de retard, un peu de mauvaise volonté de la part de l'employé préposé à la vente des billets, font souvent manquer le train du soir et, ce qui est plus grave, le dîner en famille, sous les ombres des villas. »

Nous lisons dans le *Salut public* :

Trois audiences de la 1^{re} chambre de la cour viennent d'être consacrées aux plaidoiries d'une importante affaire concernant l'exposition lyonnaise de 1872.

On se rappelle que l'Assemblée nationale vota, le 30 mars 1872, une subvention de 200,000 francs pour l'exposition de Lyon.

Il s'agit aujourd'hui de savoir qui touchera cette somme. Est-ce la masse des créanciers ? est-ce M. de Lorme, banquier parisien, auquel cette subvention fut cédée, au mois de mai 1873, par M. Tharel, directeur, et par M. Savy, entrepreneur général des travaux ?

A cette question s'en joint une autre : A quelle date faut-il faire remonter l'ouverture de la faillite de l'exposition ?

Est-ce au 1^{er} août 1872, c'est-à-dire presque immédiatement après l'ouverture même de l'exposition, ainsi que le prétendent les syndics de la faillite ?

DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

liste de province s'est terminée par une déclaration de principes qui n'a pas encore été publiée, et dont les termes ne sont pas connus. Tout ce que disent les vingt-cinq à trente journaux représentés, c'est que l'accord est établi. S'il n'est établi qu'à la condition de mettre systématiquement de côté toutes les questions vraiment brûlantes, le résultat n'est pas merveilleux.

Pour en finir avec les bruits relatifs au comte de Chambord, je dois vous signaler les nouvelles à sensation récemment publiées par le *Gaulois* : le comte de Chambord est en France, mais il change souvent de résidence pour détourner les soupçons ; il est venu à Paris, où il a entendu un sermon du père Monsabré (l'an passé, on avait déjà raconté le même fait pendant les débats relatifs à la proposition) ; son écurie est arrivée en France depuis quelques jours ; son cheval est à Paris, où il fait l'admiration des royalistes purs-sang. Le *Pays* donnait la veille des nouvelles encore plus abracadabrantes : coup d'Etat organisé, sous la direction du comte de Chambord lui-même, par M. de Charette et ses sous-secrétaires, comme dans l'affaire Mallet. Le *Pays* concluait en demandant l'arrestation immédiate du comte de Chambord. Ce récit fantastique est trop bien imaginé pour être vraisemblable, et il ne faut y voir sans doute, comme dans la note du *Gaulois*, qu'une casseroles ingénieusement attachée à la queue du parti légitimiste.

Je dois vous signaler un fait plus important : pendant que le centre droit paraît se prêter à l'établissement d'une Chambre haute comme l'un des organes nécessaires à la République septennale, l'extrême droite déclare qu'elle ne veut pas de seconde Chambre du tout, n'y eût-il même pas de vice-présidence. Or, c'est justement sur la constitution de cette seconde Chambre que le duc de Broglie espérait pouvoir mettre le centre droit et la droite d'accord : il pensait esquiver la vice-présidence, dont la droite ne veut pas, en proposant, en cas de mort ou de démission du maréchal, un congrès des deux Chambres réunies qui statuait souverainement sur les destinées de la France.

Aussi, le duc de Broglie est poussé par les mains mêmes de ceux qu'il espère ramener, du côté de la gauche qui est son refuge, sa seule ressource, si réellement il veut la consolidation des pouvoirs du maréchal.

M. Pessard vient d'écrire à quelques journaux de Paris une lettre curieuse, où il explique l'acharnement du cabinet contre sa personne, et par suite contre les journaux auxquels il envoie des communications.

Des amis du ministère avaient, paraît-il, fait des démarches après le 24 mai pour l'engager à se rallier au gouvernement. M. Pessard refusa naturellement et quitta le *Soir*. Il voulut alors fonder le *Jour*. L'un des amis en question, aujourd'hui ministre, lui promit l'autorisation s'il consentait à abandonner M. Thiers pour M. de Broglie : nouveau refus de M. Pessard. Quand le *Soir* fut mis en vente, M. Pessard se disposait à l'acheter, lorsqu'on lui fit valoir qu'en ce cas, le *Soir* serait privé de la vente sur la voie publique. En désespoir de cause, il a adressé des lettres politiques à plusieurs journaux de province ; on suppose ces journaux quand l'état de siège le permet.

C'est une espèce de vendetta que le cabinet poursuit contre notre confrère. Toutefois, comme il ne peut pas prêter trop ostensiblement à des soupçons de rancune personnelle, le ministère s'arrange à supprimer, en même temps que l'*Union libérale* démocratique de Seine-et-Oise, un journal bonapartiste qui a pour titre : le *Journal de Seine-et-Oise* et qui est dirigé par M. Francis Aubert, ancien rédacteur de l'*Ordre* et du *Gaulois*.

Pour l'*Union libérale*, on a donné cette raison que M. Pessard portait atteinte au respect dû à l'armée ; pour le *Journal de Seine-et-Oise*, M. Francis Aubert aurait dirigé des insinuations calomnieuses contre le gouvernement : d'après l'*Ordre*, il s'agirait d'un article touchant l'évasion de Rochefort et le rôle de M. Gaullier de la Richerie dans cette affaire.

Je vous ai dit que, pour payer les dettes contractées par son fils vis-à-vis de l'empereur Napoléon III, M. Guizot se voyait obligé de vendre un tableau de Murillo qui lui avait été donné par la reine d'Espagne, à l'occasion de l'heureuse issue des négociations relatives aux mariages espagnols. Ce tableau a pour titre : *El Pastorito*, le petit berger. Il a été vendu hier à l'hôtel Drouot pour la somme de 120,000 fr. à M. le comte de Greffulhe, le plus grand banquier de Paris après les Rothschild.

Les amateurs n'étaient pas très-nombreux, ce qui est assez naturel pour une toile d'une valeur si considérable, mais ils étaient opulents et les enchères ont été très-vives. On est parti de 15,000 fr. pour arriver au bout de quatre à cinq minutes au prix de l'adjudication. L'estimation de l'expert était de 40,000 francs seulement.

La toile est petite ; elle est toute en hauteur (56 centimètres de haut sur 41 de large) ; Jésus enfant est représenté debout en avant d'un fond de paysage, tenant une houlette de la main gauche, et de la main droite une brebis égarée. Il porte une robe rose, et sur la poitrine et les épaules, une peau d'agneau.

Il paraît maintenant certain que l'insurrection carliste est, sinon réprimée définitivement, du moins gravement atteinte sur le point où elle avait concentré la plus grande partie de ses forces : l'entrée des républicains à Bilbao n'est pas encore officielle, mais elle est annoncée par une feuille importante de Madrid, et d'ailleurs elle est inévitable après la prise de la position de Abanto, qui était la véritable citadelle des assiégés.

Les conséquences de cet événement ne restent pas limitées au territoire espagnol ; c'est surtout en matière de politique intérieure qu'il est permis de dire : « Il n'y a plus de Pyrénées. » Nos voisins ont eu, après nous, leur République, leur Commune, leur Thiers, leur Mac-Mahon ; nos législateurs auraient pu s'enflammer en les voyant restaurer leur Henri V. A ce point de vue, la victoire de Serrano fera probablement l'effet d'une douche d'eau froide sur nos incorrigibles de l'extrême droite.

Le maréchal-président partira ce soir pour Tours, accompagné du lieutenant-colonel de Broglie. Il passera la journée de lundi à Tours et celle de mardi à Saumur. Le maréchal sera de retour à Paris mardi soir.

M. Baragou, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, est attendu aujourd'hui, de retour de son voyage à Marseille et à Nice.

Paris, 2 mai, 9 h. soir.

Bourse très-ferme, reports modérés. Sur le Boulevard l'emprunt a fait 95.07 1/2 ; le Turc, 43.90.

Paris, 3 mai, 3 h. 30 soir.

La cour d'assises de Versailles a réduit la peine de M. Raspail père à une année d'emprisonnement.

Le *Soir* publie une dépêche de Bayonne 2 mai, 4 heures du soir, disant : Un télégramme adressé par le consul d'Espagne, annonce que Bilbao a été délivré ; 12 canons pris, un grand nombre de carlistes faits prisonniers.

Rome, 2 mai.

Chambre des députés. — Le ministère a présenté un projet de convention avec les railways méridionaux.

Madrid, 2 mai.

La *Gaceta* publie un dernier télégramme de l'armée du nord, en date de Castro, hier, une heure après-midi ; il dit que notre armée à Portugalette, a opéré le déchargement des vivres qui avait été suspendu ; on commence à recharger pour Portugalette.

La *Gaceta* ajoute : On n'a pas reçu de télégrammes postérieurs du maréchal Serrano, parce que le quartier général étant transféré à Portugalette, la ligne télégraphique de campagne n'est pas encore établie.

L'*Imparcial* dit de son côté : Les nouvelles reçues hier soir annoncent que le maréchal Serrano, avec des forces nombreuses et de l'artillerie est arrivé à Portugalette à 3 h. 1/2 ; il est reparti immédiatement dans la direction de Bilbao, où se dirigent également les corps des généraux Concha et Laserna.

On espère que les troupes entreront aujourd'hui même à Bilbao.

La rivière de Bilbao est ouverte à la navigation.

Constantinople, 2 mai.

Tout espoir d'entente entre les Hassounistes et les Kupelianistes est abandonné.

Lisbonne, 2 mai.

Un télégramme de Madrid du 1^{er} mai, 2 h. 30 de l'après-midi, porte que l'armée carliste de Biscaye était en débandade.

On disait dans les cercles officiels de Madrid que l'armée était entrée à Bilbao.

Berlin, 1^{er} mai, soir.

Le comte d'Arnim est arrivé. Il n'a pas rendu visite à M. de Bismarck.

Rome, 2 mai.

Le cardinal Tarnoczy, archevêque de Salzbourg, est arrivé pour assister au consistoire qui aura lieu mardi.

Une députation des catholiques notables de Saint-Etienne est venue à Rome demander au Saint-Siège la création d'un nouveau diocèse à Saint-Etienne. Elle sera reçue prochainement par le saint-père.

On croit que ses vœux ne tarderont pas à recevoir satisfaction.

Bayonne, 2 mai.

Les dépêches reçues par le commandant d'Irun annoncent que les carlistes, se voyant dominés par les positions qu'ont occupées les troupes républicaines, ont abandonné la ligne de San Pedro Abanto.

Les avis carlistes confirment cette nouvelle, en ajoutant que les carlistes concentrent leurs forces dans les lignes plus rapprochées de Bilbao.

D'après les mêmes avis, le bombardement de Bilbao devait être repris avec plus de vigueur, le 29.

Des personnes sorties de Bilbao disent que, dans la place, on avait mangé jusqu'à dimanche, on ne mangeait plus que du pain de riz.

Washington, 1^{er} mai.

La dette publique a été diminuée de 2 millions 995,000 dollars pendant le mois d'avril. L'encaisse du trésor s'élève à 90,301,000 dollars en or, et la réserve en papier-monnaie à 5,258,000 dollars.

Constantinople, 1^{er} mai.

Le sultan a, de ses propres mains, décoré le prince Milan de l'ordre de l'Osmanieh avec brillants.

Saint Pétersbourg, 1^{er} mai, soir.

La banque de l'empire a abaissé le taux de son escompte à 6 p. 0/0, et le taux des prêts sur les marchandises à 7 p. 0/0.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

SOIR. — 3 HEURES.

Londres, 3 mai.

L'*Observer* annonce que l'ambassade espagnole à Londres a reçu, hier soir, un télégramme confirmant l'entrée du maréchal Serrano dans Bilbao.

Berlin, 2 mai.

M. d'Arnim publie une nouvelle lettre disant que celle qu'il a adressée à M. Doellinger a été mal interprétée, et en voyant une polémique contre le chef responsable de la politique allemande. La *Gazette nationale* considère comme déplacée toute déclaration de M. d'Arnim, même modérée, relativement à la politique de l'empire contre la curie romaine.

BIBLIOGRAPHIE

LA SÉRICULTURE. — LE COMMERCE DES SOIES ET DES GRAINES ET L'INDUSTRIE DE LA SOIE AU JAPON, par Ernest de Barier, chevalier de plusieurs ordres (1).

Ce livre, le seul publié sur la matière, est précieux à consulter pour tous ceux dont l'industrie se rattache à la soie : éducateurs, filateurs, moulineurs, teinturiers, tisseurs, fabricants d'étoffes de soie.

(1) Un beau volume grand in-8°, avec une carte du Japon et sept planches. — Prix : 15 fr. ; Franco par la poste, 15 fr. 75 en un chèque ou mandat. — Se vend chez PIRAT aîné, 4, rue Gentil et chez les principaux libraires de Lyon.

toutes sortes, y trouveront à puiser, peut-être des exemples à suivre, tout au moins des idées pour une amélioration dans chaque partie ; les commissionnaires en soie et en graine, et les marchands de soie et de graine surtout, des renseignements indispensables et uniques, soit pour la moyenne des prix, soit pour les lieux d'achat et de production.

A Vienne, l'exposition du Japon, que l'auteur avait été chargé d'organiser, a été des plus remarquables, en dehors de la sienne propre, qu'il avait déclarée hors concours ; et il était le seul Européen dans cette section ; le jury fut d'accord que la fabrication du Japon a surpassé même l'industrie européenne pour certains tissus. Vingt-huit récompenses furent accordées, dont un diplôme d'honneur au gouvernement japonais, pour soies écruës, bonne fabrication, beauté, richesse et bon goût des tissus, des couleurs et du dessin, tissus blancs, étoffes d'été, velours, gazes, étoffes façonnées.

Cet ouvrage est terminé par un appendice sur la culture du *Yamamai*, son origine, sa production, son éducation, écloison, grainage, sa filature.

Une grande et belle carte du Japon, très-détaillée, ainsi que sept planches contenant un grand nombre de figures aident à l'intelligence du texte.

Parmi les mémoires du dix-septième siècle, qui méritent le plus d'être tirés de l'oubli, il en est peu auxquels les circonstances présentes donnent un plus grand intérêt d'actualité que celui dont madame Carey vient d'entreprendre la publication chez l'éditeur Plon : *La Cour et la Ville de Madrid vers la fin du dix-septième siècle. Relation du voyage d'Espagne par la comtesse d'Aulnoy*. Connu principalement par ses contes de fées, qui ne donnent qu'une idée très-inexacte du véritable tour de son esprit, madame d'Aulnoy savait surtout observer et peindre. Rien n'est plus curieux que les détails de mœurs auxquels elle nous initie sur les Espagnols de son temps. Ces mœurs, si étranges à nos yeux, se sont en grande partie perpétuées jusqu'à nos jours, et il en existe encore de nombreux vestiges.

Madame Carey n'a pas manqué de faire ressortir dans les notes et pièces ajoutées par elle à l'œuvre primitive de la comtesse d'Aulnoy, puisées toutes aux informations les plus sûres ; et ce n'est pas à des moindres attrait de cette restitution littéraire et historique si heureusement tentée.

Le livre, publié avec luxe, est enrichi d'un portrait de la comtesse d'Aulnoy.

UNE VISITE A FOURVIERE, par Ludovic de Fogères (2).

Sous ce titre, M. Ludovic de Fogères, ancien sous-officier de cavalerie, offre au public un petit opuscule qui ne manque pas d'intérêt. L'origine de la chapelle de Fourvière, ses transformations diverses, les événements les plus importants dont elle a été témoin, ses tableaux, ses inscriptions, ses souvenirs, tout ce qui peut, en un mot, faire connaître notre cher sanctuaire, voilà ce que raconte brièvement ce petit livre qui est appelé à rendre un vrai service aux nombreux étrangers qui visitent Notre-Dame de Fourvière. Il est précédé d'une recommandation de M. Pagnon, vicaire général.

FAITS DIVERS

La cour d'ambassade britannique, présidée par sir R.-J. Phillimore, a prononcé, dans son audience du 28 avril, sur une première affaire relative au sauvetage du steamer transatlantique français *l'Amérique*, trouvé abandonné, le 15 avril, au large d'Ouessant, par le trois-mâts-barque anglais *Auburn* et par les steamers anglais *Spray* et *F.-T. Barry*, suit amené à Plymouth le 18.

M. Bultou C. se présente à la barre au nom des armateurs de l'*Amérique* et demande à la Cour de fixer provisoirement la valeur du navire, de la cargaison et du fret à 190,000 liv. sterling. Il requiert en outre que, moyennant caution pour cette somme, le soit donné mainlevée des saisies-arrests mises sur le steamer.

Le demandeur explique qu'il est du plus grand intérêt pour tous les ayants-droit qu'aucun retard ne soit mis au retour du navire au Havre, son port d'armement, et que tout délai et tous frais faits plus longtemps en Angleterre, dans le but de décharger le navire et d'évaluer sa cargaison, ne pourraient qu'être préjudiciables à tous les intéressés.

Au contraire, quand l'*Amérique* sera revenue au Havre, la véritable valeur du navire, après inspection, et celle de la cargaison, après débarquement, pourront bien mieux être appréciées sans préjudice pour personne. Si ces valeurs dépassent celles provisoirement admises par la cour, la compagnie transatlantique s'engage d'ailleurs à augmenter sa caution dans la même proportion.

M. Clarkson se présente pour les armateurs du *Spray* ;

M. Webster, pour ceux du *F.-T. Barry* ;

Et le docteur Swabey, pour ceux de l'*Auburn* ;

Après quelques observations des défenseurs, la cour autorise mainlevée des saisies-arrests, moyennant la caution offerte par la compagnie générale transatlantique.

Nous serons dans l'actualité, hélas ! en résumant une statistique de l'*Economiste* sur les steamers des différentes lignes de l'Atlantique perdus depuis 1840 :

De l'année 1840 à ce jour, soixante-dix steamers ont été totalement détruits, depuis le *Président*, qui ouvrit cette lamentable liste, jusqu'à l'*Amérique*, qui vient de la clore, mais pour combien de temps, Dieu seul le sait !

Durant ces trente-quatre années, la Compagnie anglaise Cunard, malgré son matériel si considérable, n'a perdu que deux bâtiments : *Africa* et *Tripoli* ; c'est la plus favorisée. La Compagnie Allan, qui compte aujourd'hui seize vapeurs, en a perdu sept depuis 1852, et la Compagnie l'année six depuis 1851.

La Compagnie américaine Collins, qui dura de 1852 à 1857, en perdit deux sur quatre qu'elle possédait, le *Humboldt* et le *Franklin* ; nous venions des Etats-Unis, en 1853, par ce dernier paquebot, qui périt pendant la traversée de retour.

La maille royale anglaise, en 32 années d'exploitation, a perdu 15 vapeurs.

La Compagnie des Messageries maritimes, avec une flotte de soixante steamers, en a perdu quatorze depuis vingt et un ans qu'elle fonctionne, et la compagnie générale transatlantique quatre, qui sont : *Darien*, *Ville du Havre*, *Europe* et, il y a quelques jours, *Amérique*.

Les compagnies allemandes de Hambourg et de Brême, établies en 1853, ont perdu quatre vapeurs : la Compagnie nationale, un ; la Compagnie Ancher, un ; la Compagnie Guion, depuis 1868, deux ; la Compagnie White Star, un.

Il faut ajouter à ces chiffres environ douze steamers appartenant à des compagnies d'un ordre inférieur.

On a calculé que ces diverses lignes ont accompli dans l'Océan Atlantique, depuis 1840, plus de seize mille voyages.

(2) 1 vol. in-12. — Lyon, Jossierand, éditeur. — Prix : 50 c.

Débarqué à Paris, il y a un an environ, un riche Japonais, M. Natsumé-Bo, s'était lié avec une femme qui demeurait maritalement avec lui dans un appartement de la rue du Clos-Georgien.

Il arriva fréquemment que, pour les affaires de sa maison de San-Francisco, le Japonais dut s'absenter ; mais jamais à son retour il n'avait eu à adresser le moindre reproche à sa maîtresse.

Cependant, à son dernier voyage, il apprit par lettre anonyme qu'il le trompait.

Hier soir, raconte l'*Evénement*, arrivant par le chemin de fer de Lyon, vers 1 heure du matin, il entra chez lui, ouvrit la porte de l'appartement à l'aide d'une clef de sûreté qui ne le quittait jamais, et... acquit aussitôt la preuve irrécusable qu'il avait été bien renseigné.

Fou de jalousie, il se rua sur sa maîtresse, à laquelle il infligea une rude correction, et au même instant s'empara d'une chaise, il la lança violemment à la tête de l'amant qui, atteint en plein visage, tomba ensanglanté sur le plancher.

Prenant ensuite une corde dans un placard de la chambre, il lia solidement les pieds et les mains de la femme tout épouvantée, et se retournant vers son séducteur, qui commençait à reprendre ses sens, il le garrotta également.

Puis, les traînant tous deux vers le lit, il les attacha fortement au bois par de nouvelles cordes.

D'après la déposition de M^{lle} M..., sa maîtresse, Natsumé-Bo leur lança à la face un déluge d'imprécations et leur dit qu'il allait se venger d'eux d'une façon terrible.

Natsumé-Bo s'approcha d'eux armé d'un couteau et leur cracha au visage en brandissant son arme.

Mais soudain, bondissant en arrière, il se porta successivement quatre coups de l'instrument tranchant à la gorge et tomba ensuite lourdement sur le sol. Il était mort.

Cette scène avait tellement impressionné le coupable et sa complice, que tous les deux s'étaient évanouis.

Ce n'est guère qu'une heure après que la demoiselle M. revenant à elle, put appeler au secours. Les voisins, réveillés par ses cris, accoururent en foule et la détachèrent, ainsi que son amant.

On lit dans le *Gaulois* :

La police viennoise vient d'arrêter un malfaiteur qui fait dans le haut commerce parisien un nombre de dupes extrêmement considérable. Cet homme se donnait le nom de prince Gyorgy.

Gyorgy, accompagné d'une aventurière de sa sorte, fille d'une beauté remarquable, qu'il présentait partout comme sa femme, se fit ouvrir de nombreux crédits dans les premières maisons de la capitale, en se recommandant des noms les plus connus de l'aristocratie.

Personne ne doutait de sa solvabilité. Il y a quelque temps, il nous quitta pour se rendre à Pesth. A peine arrivé, il écrivait à l'un de ses nombreux fournisseurs, M^{me} Ch..., couturière des plus connues. Il demandait qu'on lui envoyât plusieurs châles de dentelle à choisir. On lui en expédia divers genres, pour 12,000 fr. environ.

Les châles ne revinrent pas. Madame Ch... adressa alors une plainte au consul général de France à Pesth. Le prince Gyorgy venait justement d'être arrêté à Vienne pour une autre escroquerie.

Voici la réponse que cette dame a reçue du consul :

Consulat général de France en Hongrie.

Madame, Ayant appris l'arrestation du sieur Gyorgy, pour cause d'escroquerie à Vienne, je me suis empressé de transmettre à l'ambassade le dossier que vous m'avez envoyé, afin qu'il soit présenté contre cet individu dont le vrai nom est Duchêne et qui a été l'un des chefs de la Commune de Paris.

Recevez, etc.

Vicomte F. DE BRAUMONT.

Le faux prince Gyorgy, outre ses escroqueries, qui se montent à une somme énorme, aura à répondre de sa participation à l'insurrection.

Quant à la femme qui l'accompagnait, prévenue à temps, elle a pu s'enfuir. Nous ignorons encore son nom. Ce que nous savons, c'est qu'elle a reçu une éducation fort soignée ; ses lettres, dont la police autrichienne a plusieurs exemplaires entre les mains, dénotent une femme qui a dû aller autrefois dans le meilleur monde ; elle y parle de relations avec la femme d'un diplomate autrichien excessivement connu.

Le nommé Ceballos, âgé de vingt ans, d'origine espagnole, employé chez M. Calzada, banquier à Cuba, et chargé du dépouillement du courrier, s'appropriant une lettre de la maison Davidson, banquier à San-Francisco, renfermant des traites de 500 piastres, de 400 livres sterling, de 2,500 piastres et huit billets du gouvernement de la Havane, de 100 francs chacun ; le tout représentant 45 à 50,000 fr. Ensuite il s'embarqua sur le paquebot faisant le service journalier de la Havane à New-York. De ce port, il partit sur l'*Egypt* pour Liverpool.

Or, comme le bâtiment sur lequel il se trouvait avait perdu plusieurs jours en opérant le sauvetage des passagers de l'*Amérique*, qui a fait récemment naufrage, Ceballos n'osa pas, une fois à Londres, réaliser ses valeurs. Il vint à Paris, se croyant en sûreté.

Il se présente à la maison Rothschild pour toucher la traite de 500 piastres, tirée sur une maison de banque de Londres. On lui dit de repasser. On l'attacha à Londres et l'on reçut cette réponse : « Valeurs volées. — Faites arrêter. »

Une heure après Ceballos était arrêté, rue des Petites-Ecuries, 57.

A retrouvé toutes les valeurs. Il avait dépensé toutes ses économies pour effectuer son voyage. Il se trouvait sans un sou.

Le Reichstag a reçu la note suivante concernant le recrutement dans l'empire d'Allemagne.

Tous les ans, 502,000 hommes sont inscrits sur les listes de recrutement. Sur ce nombre se présentent ailleurs qu'à leur domicile légal et sont donc doublement inscrits, 96,000 hommes ; reste 406,000.

L'émigration ou la disparition réduisent encore ce chiffre. 364,000 hommes seulement passent la revue, et dès la première année ce chiffre diminue de 14,250 hommes, autorisés au service d'un an, de 250 militairement indigènes, de 25,000 tout à fait impropres au service pour défauts paraissant incurables au total de 45,000 hommes ; reste donc 319,000 hommes.

Sur ce nombre sont ajournés, la première année, 232,000 hommes comme temporairement incapables de servir ; 10,600 par des raisons de famille, et 400 détenus ou sous le coup d'une instruction judiciaire ; total, 243,000. Il n'en reste donc que 76,000 hommes dans l'armée.

Sur les ajournés, 90,000 hommes deviennent plus tard propres au service ; le total des individus enrégimés est donc tous les ans de

166,000, et, sur le total, la marine en prélève 5,000.

Le *Petit Moniteur* compare quelques chiffres des deux derniers recensements faits en France. Il en tire une leçon qui se recommande à l'attention de tous, car elle intéresse extrêmement l'avenir de notre pays. On sait que le recensement fait en 1872 a constaté, déduction faite de la population d'Alsace-Lorraine, une diminution de 366,935 habitants sur le chiffre donné par le recensement de 1866 :

Elle se répartit sur l'ensemble de presque tous nos départements ; du moins on ne signale d'accroissement que dans quatorze, et ils n'ont d'importance que dans l'Allier, la Loire, le Nord, le Pas-de-Calais, la Seine et Seine-et-Oise. Sans doute, la guerre de 1870-1871 est censée jouer un rôle dans les faits que nous signalons.

Mais il est manifeste que, si la campagne de 1870-1871 nous avait coûté autant de morts qu'on le suppose, le recensement de l'année dernière constaterait une différence énorme entre le nombre des hommes et celui des femmes.

Or, il se trouve précisément qu'en mettant de côté l'Alsace-Lorraine, nous avions, en 1866, 18,255,550 femmes, et qu'en 1872 nous n'en avons plus que 18,120,410. D'où, sur le chiffre des femmes, six ans, une diminution de 133,140 âmes, qui n'est imputable à aucune circonstance extérieure et qui semble démontrer que l'abaissement numérique de notre population tient à un mal organique.

Le phénomène de la dépopulation est particulièrement sensible dans quatre départements de l'ancienne Normandie, le Calvados, l'Orne, la Manche et l'Orne. De 1866 à 1872, le premier a perdu 20,897 habitants, le second en a perdu 16,593, le troisième, 29,425, et le quatrième, 16,308. De 1861 à 1866, les mêmes phénomènes se sont manifestés déjà, quoique dans de moindres proportions. A quoi attribuer ce phénomène ? Ce ne saurait être la stérilité du sol ni la misère ; ces départements comprennent, au contraire, la partie la plus fertile et la mieux cultivée du sol français.

La race normande est elle-même très-vigoureuse, et ce n'est pas davantage dans son prétendu affaiblissement qu'on trouverait la cause de la diminution de sa population.

La statistique relève les phénomènes contraires en Allemagne. Dans la Prusse proutienne dite, en 47 ans, la population a doublé de 10 millions et demi d'habitants ; elle s'est élevée à 21 millions. Cet accroissement vigoureux, à côté de la dépopulation qui se manifeste dans notre pays, inspire au *Petit Moniteur* la conclusion suivante :

Ces chiffres sont graves. Nous engageons nos lecteurs à les méditer. Les races vigoureuses sont prolifiques : quand le goût du bien être les enlève, quand elles veulent s'amuser et jouer, alors elles diminuent comme nombre, et l'histoire nous apprend qu'elles sont dévorées.

L'empire romain disparut ainsi par l'invasion de ce qu'il appelait les Barbares ; de nos jours, l'empire turc va se resserrer chaque jour comme population, en présence des populations bulgares, serbes, roumaines et grecques, qui s'accroissent avec une prodigieuse rapidité. Ne perdons pas de vue ces faits : nous serions bien malades, s'ils ne nous instruisaient pas.

Nous empruntons à la *Gazette de Moscou* quelques détails sur la situation des forçats déportés dans l'île de Sakhaline, lesquels sont employés à l'exploitation des gisements de charbon de terre que contient cette île. Le premier convoi de détenus fut transporté de Nicolaïev à Sakhaline en 1862.

lions et la ville de Paris à rembourser l'avance de 24 millions qui lui avait été faite. Par contre, le compte du Trésor s'est accru de 22 millions, les comptes des particuliers de 41 millions et la circulation des billets de 416 millions. L'émision de la Banque a donc vu ses garanties s'accroître de 1,133 millions, et cette amélioration considérable de notre crédit nous permet de nous préparer dès maintenant à la reprise de nos paiements en espèces. Nous sommes en effet, à l'heure de la prime de l'or, à un moment de 3 0/0, est entièrement disparue et que notre billet de banque est recherché sur toutes les places étrangères.

Il y a pourtant quelques ombres au tableau. C'est d'abord notre situation budgétaire dont les résultats constatés pendant le premier trimestre de 1874 ne sont pas aussi satisfaisants qu'on l'avait espéré. D'après le tableau publié par le ministère des finances, les impôts directs, tant nouveaux qu'anciens, présentent pour ces trois mois une insuffisance de 1,054,000 francs sur les évaluations budgétaires. Ce chiffre, par lui-même, n'est pas inquiétant, mais sa signification change lorsqu'on relève la part pour laquelle chacun des mois de janvier, de février et de mars a contribué à l'augmenter, tandis que janvier avait produit une augmentation de 18 millions sur les prévisions, février et mars ont donné, le premier, une diminution de 7 millions et, le second, de 12 millions environ. Il faut tenir compte cependant des étonnantes efforts faits depuis la guerre par notre pays pour mettre ses recettes à la hauteur de ses charges : les impôts ont été augmentés de 673 millions depuis 1869.

Nous remarquons que l'impôt de 3 0/0 sur le revenu des valeurs mobilières, évalué pour l'année à 82 millions, a produit pendant le premier trimestre 8,384,000 fr. L'année dernière, il n'avait donné que 7,989,000 francs; l'amélioration est donc, d'une année à l'autre, de 695,000 fr. Le Trésor se félicite vivement de la facilité de perception et du rendement avantageux de cet impôt qui fut pourtant vivement critiqué à son origine.

L'administration des douanes vient de publier le relevé de notre mouvement commercial pendant le premier trimestre de 1874. Les résultats, comparés à ceux de 1873, n'en sont pas avantageux. Il y a bien une augmentation de 34 millions dans l'ensemble du mouvement, mais elle est due à la différence entre une augmentation d'importations de 149 millions et une diminution d'exportations de 115 millions.

Les céréales et les vins réunis donnent à eux seuls 70 millions en plus à l'importation et 107 millions en moins à l'exportation. Il n'est pas besoin de répéter que ce sont là les conséquences de la mauvaise récolte de 1873; mais, s'il faut en croire les renseignements qui viennent de tous nos

départements, l'année 1874 nous réserve de fructueuses compensations. A Londres, la Banque d'Angleterre a élevé le taux de son escompte de 3 1/2 à 4 0/0. Cette mesure prévue et escomptée d'avance n'a pas eu d'effet sur notre marché. Elle est le résultat de la rareté du capital, produite par la souscription à l'emprunt indien, et des retraits qu'aurait opérés la Banque de France, profitant de la tenue favorable du change, pour accroître encore son encaisse.

En Allemagne et en Autriche, meilleure tendance, quoique la situation des divers établissements de crédit révéle par les assemblées générales, ne soit pas favorable; partout des pertes, et bien heureusement les actionnaires qui ont pu sauver leur capital.

Le Londres se négocie, avec peu d'affaires, de 25.15 à 25.20.

(Circulaire du Crédit lyonnais.)

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

SAINT-ETIENNE, 2 mai

ANNEE	SORTES	ITALIE	CHINE	GRÈCE	VALAIS	PROV.
1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

ANNEE	SORTES	ITALIE	CHINE	GRÈCE	VALAIS	PROV.
1873	1	514	1	1	1	1
1874	1	514	1	1	1	1

15	Organsins	1040
3	Trames	324
3	Grèges	324
3	Ballots pesés	324
5	Total	16208

18	Organsins	1364
3	Trames	324
3	Grèges	324
3	Ballots pesés	324
5	Total	1740

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

Total du 1^{er} au 2^e

VALENCIE, 2 mai.

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

Total du 1^{er} au 2^e

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

Total du 1^{er} au 2^e

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

Total du 1^{er} au 2^e

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

Total du 1^{er} au 2^e

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

Total du 1^{er} au 2^e

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

Total du 1^{er} au 2^e

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

Total du 1^{er} au 2^e

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

Total du 1^{er} au 2^e

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

Total du 1^{er} au 2^e

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

Total du 1^{er} au 2^e

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

Total du 1^{er} au 2^e

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

Total du 1^{er} au 2^e

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

Total du 1^{er} au 2^e

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

Total du 1^{er} au 2^e

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

Total du 1^{er} au 2^e

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

Total du 1^{er} au 2^e

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

Total du 1^{er} au 2^e

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

Total du 1^{er} au 2^e

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

Total du 1^{er} au 2^e

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

Total du 1^{er} au 2^e

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

Total du 1^{er} au 2^e

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

Total du 1^{er} au 2^e

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

Total du 1^{er} au 2^e

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

Total du 1^{er} au 2^e

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

Total du 1^{er} au 2^e

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

Total du 1^{er} au 2^e

Opérations de décreusage

Dernier numéro placé

SPECTACLES DU 3 MAI

GRAND-THÉÂTRE
MIGNON, opéra comique en 4 actes.
MADAME EST COUCHEE, comédie en 1 acte.
DORNA, ballet en 1 acte.
On commencera à 7 heures.
Demain, pour la clôture, l'Africain.

DENTISTES AMERICAINS
32, rue de Lyon, 32 2380
Messieurs les actionnaires du Comptoir de la Méditerranée sont prévenus qu'une dernière répartition de 13 francs par action, est tenue à leur disposition, contre la remise des titres, à partir du 5 mai : à Marseille, chez MM. SUZAN LEMAIGNON et C^{ie}; à Genève, chez MM. HENTSCH et C^{ie}. 2888

FIÈVRE TYPHOÏDE
GUERISON RADICALE par la méthode sûre de M. Bourdieu, médecin, rue Saint-Dominique, n° 1, au 2^e Lyon.
20 ANS DE SUCCÈS 2915

Savonnerie Marseillaise
50, rue Centrale, 50
BAISSE DE PRIX
Huile d'olive supérieure... 1 15 le 1/2 kilogram
Sésame... 1 15
Savon blanc... 90 le kilogram
Savon bleu... 85
Savon noir... 60
2411
DOCTEUR MOURGUE
dentiste
15, rue de Lyon, 15 2902

L'ANNÉE TERRIBLE
DE VICTOR HUGO
ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE
Par Léopold Flameng et Daniel Viéger.
L'édition populaire illustrée de l'Année terrible est publiée dans le format petit in-4 avec texte encadré, et imprimée par J. Clay sur beau papier vélin.
Cette édition, à la fois de luxe et à bon marché, est illustrée, dans le texte et hors texte, de nombreuses gravures, d'après les dessins de Léopold Flameng et de Daniel Viéger. Trois dessins sont de VICTOR HUGO.
L'Année terrible formera 35 livraisons.
Il en paraît deux livraisons par semaine, le mardi et le samedi.
La livraison... 10 c.
La série de 5 feuilles, avec couverture... 50 c.
L'ouvrage complet... 3 50
La première livraison est en vente chez Michel Lévy frères, éditeurs, et chez tous les libraires de Paris et des départements.

Volontariat d'un an
Leçons particulières de latin, d'italien et de français, par M. Meyrin, ex-professeur de l'Université, rue Saint-Jean, 64, Lyon.

LA LIGNE DROITE
Comptabilité pratique, abrégée le travail de 50 0/0, le rendant plus facile et doublant le contrôle des écritures. S'adresser à M. Convent, place des Carmes, 11, à Lyon.
VERIFICATION D'ÉCRITURES 2626

AUX ESCARGOTS DE BOURGOGNE
ancienne maison
DUCLOS
Spécialité de Déjeuners
Plat du jour — Cuisine bourgeoise
PRIX MODÉRÉS
39, Rue Grenette, 39
LYON 2740

Revue scientifique
SOMMAIRE DU NUMÉRO 44 (2 MAI 1874).
Comment l'homme s'est assujéti les animaux domestiques et les a rafanés pour son usage, par M. Bouley. — Institution royale de la Grande-Bretagne. Les hommes de science : leur éducation et leur régime, par M. R. Galton. — Le vol sans ailes et la machine à l'air, par M. J. Bell Pettigrew (avec 18 figures dans le texte). — Bulletin des Sociétés savantes. Sociétés : royale de Londres; géologique de Belgique; géologique de France et de biologie de Paris. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue politique et littéraire
SOMMAIRE DU NUMÉRO 44 (2 MAI 1874).
La semaine politique. — Les militaires et le droit commun : De la liberté d'écouter dans l'armée, par M